



GUIDE ÉTHIQUE

NOTRE ENTREPRISE SE MOBILISE



Antoine Frérot,
Président-directeur
général de Veolia

Partout où le groupe Veolia est implanté, il s'attache à promouvoir les valeurs qui lui sont spécifiques, les législations propres à chaque pays et les règles de conduite édictées par les organismes internationaux, ainsi qu'à favoriser l'adhésion à celles-ci.

Quel que soit le contexte géographique, quelle que soit la situation économique et financière, nos métiers doivent s'exercer

en respectant les réglementations nationales et internationales de même que les recommandations pertinentes des organisations internationales, en particulier en ce qui concerne le respect des principes fondamentaux, la prise en compte des diversités culturelles et la préservation de l'environnement.

Ce document est une référence de comportement pour l'ensemble des collaborateurs de Veolia, à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous ses pays d'intervention, parce qu'exercer notre activité en professionnels, respecter nos clients, assumer chacune de nos responsabilités, c'est tout simplement faire correctement notre métier.

**« CE DOCUMENT
EST UNE RÉFÉRENCE
DE COMPORTEMENT
POUR L'ENSEMBLE
DES COLLABORATEURS
DE VEOLIA. »**

SOMMAIRE

- 4 NOS VALEURS
- 6 NOS RÈGLES DE CONDUITE
- 9 NOS ACTIONS
- 16 NOTRE ORGANISATION

PRÉAMBULE

Le présent Guide éthique revêt une importance essentielle pour Veolia : le Groupe a voulu par le biais de cet instrument, promouvoir ses valeurs tant en son sein qu'à l'égard de ses parties prenantes.

Parce que les valeurs du Groupe se déclinent tant en règles de conduite qu'en actions, il s'agit de créer les conditions d'une éthique au quotidien dont Veolia fait un axe de sa gouvernance. Veolia est un acteur éthique, devant rendre des comptes à ce titre et les valeurs qu'elle proclame contribuent à asseoir sa légitimité en tant qu'entreprise.

Le Guide éthique, à travers la présentation des valeurs que Veolia entend promouvoir en son sein, est un marqueur et un repère pour un comportement éthique. Instrument d'orientation des comportements, et outil de cohésion au sein de l'entreprise, il vise aussi à instaurer des relations de confiance avec les parties prenantes.

Les valeurs comme les règles de conduite et les actions qui en découlent font partie de l'exigence globale de conformité qui vise à la prévention des risques juridiques et réputationnels et constitue pour Veolia, comme pour toute entreprise, un enjeu stratégique majeur.

Veolia exerce son activité dans les domaines de l'eau, de la propreté, de l'énergie, domaines qui sont au cœur des enjeux de développement.

Parce que les services à l'environnement sont au cœur de ses métiers, Veolia concourt à la préservation de l'environnement, ainsi qu'au développement économique, et s'inscrit dans une dynamique de progrès continu

en faveur de la gestion économe des ressources naturelles, de la lutte contre le changement climatique, de la réduction des pollutions, de la préservation et du développement de la biodiversité, de l'amélioration de la santé et du bien-être des populations.

En tant que groupe dont le siège social est en France et qui exerce ses activités dans de nombreux pays, Veolia, conscient de ses responsabilités, s'attache à faire respecter les valeurs et les règles de conduite énoncées ci-dessous, auprès de ses collaborateurs, ainsi qu'à les promouvoir auprès de ses autres parties prenantes, notamment ses clients, ses fournisseurs et les habitants des territoires où ses activités s'exercent.

Ce guide, qui intègre l'éthique dans la gouvernance de l'entreprise Veolia, vise au respect :

- des valeurs et des règles de conduite spécifiques à Veolia ;
- des initiatives internationales auxquelles le Groupe a adhéré, notamment le Pacte Mondial de l'ONU, le droit international relatif aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- des législations locales dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

Dans un monde complexe, multiculturel et en évolution, ce guide, qui pose les bases d'une éthique commune, est un repère pour tous les collaborateurs. Il doit leur permettre d'être les garants de ces valeurs et d'exercer leurs missions en toute conscience de leurs droits, comme de leurs devoirs vis-à-vis de l'entreprise et de ses parties prenantes.



NOS VALEURS

Les valeurs fondamentales de Veolia que sont la responsabilité, la solidarité, le respect, l'innovation et le sens du client, constituent le socle de sa performance économique, sociale et environnementale.

RESPONSABILITÉ

A l'extérieur, Veolia entend participer activement à la construction d'une société engagée en faveur du développement durable. En tant qu'acteur de référence des services à l'environnement, le Groupe engage sa responsabilité au quotidien en faveur de l'intérêt général, notamment pour :

- un développement harmonieux des territoires ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations concernées par ses activités et pour la préservation de l'environnement, son cœur de métier.

En son sein, Veolia s'attache à favoriser le développement des compétences professionnelles, l'amélioration des conditions de sécurité des personnes (prévention des accidents de travail), de santé au travail, ainsi que la sûreté de l'ensemble des collaborateurs et des installations que le Groupe gère.

En retour de la responsabilité de l'entreprise envers son personnel, Veolia attend de chacun une parfaite loyauté envers l'entreprise et le respect de ses valeurs et des règles de conduite du présent guide.

« RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES TERRITOIRES, DES POPULATIONS ET DE SES COLLABORATEURS. »

L'action de Veolia s'inscrit dans une dynamique de progrès continu sur l'ensemble de ses enjeux majeurs.

SOLIDARITÉ

Chez Veolia, où les activités servent des intérêts collectifs et partagés, cette valeur s'applique aux relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes dont le Groupe s'efforce de faire se rencontrer les attentes. Elle se traduit notamment par la recherche des solutions permettant la fourniture de services essentiels pour tous, ce que le Groupe considère comme l'une de ses responsabilités sociétales.

RESPECT

Cette valeur guide les comportements individuels de tous dans le Groupe et s'illustre par le respect de la légalité, des règles internes du Groupe et le respect d'autrui. Le respect de la loi conduit à rappeler avec force l'importance que Veolia attache aux règles morales d'intégrité et d'honnêteté. Celles-ci fondent la prohibition pénale de la corruption dans notre droit comme dans la plupart des droits étrangers.

INNOVATION

Veolia a placé la recherche et l'innovation au centre de sa stratégie, afin d'élaborer des solutions durables au service de ses clients, de l'environnement et de la société. L'innovation permet au Groupe de rechercher une efficacité et une qualité toujours meilleures de ses services.

SENS DU CLIENT

Veolia promeut des règles de transparence et d'éthique qui doivent permettre de construire, avec ses clients, des relations de confiance pérennes fondées sur l'intégrité, le respect mutuel et la non-discrimination. Veolia est à l'écoute de ses clients et concrétise leurs attentes techniques, économiques, environnementales et sociétales en leur apportant des solutions adaptées et innovantes.

« LE RESPECT DE LA LÉGALITÉ, DES RÈGLES INTERNES DU GROUPE ET LE RESPECT D'AUTRUI. »





NOS RÈGLES DE CONDUITE

Veolia a défini des règles applicables à tous les collaborateurs et à tous les niveaux de l'entreprise dans l'exercice de ses activités.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

Pour Veolia, la conformité constitue une exigence incontournable. Elle se traduit par la mise en place d'organes et de procédures permettant la détection des risques juridiques par le respect des normes internationales, européennes, nationales applicables à l'entreprise.

Loin d'être réduite à une contrainte, la conformité se révèle être un outil de management et de développement interne de l'entreprise ; facteur de responsabilisation,

elle renforce la cohésion de ses membres autour d'une culture de conformité qui fait du respect de la norme une valeur. Pour ce faire, le Groupe sensibilise également ses collaborateurs au respect des législations et réglementations applicables.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ET PRIVÉS ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Veolia entend lutter contre la corruption dans tous les pays où le Groupe intervient. Cette lutte passe par la sensibilisation

« LA CONFORMITÉ EST UNE EXIGENCE INCONTOURNABLE. »

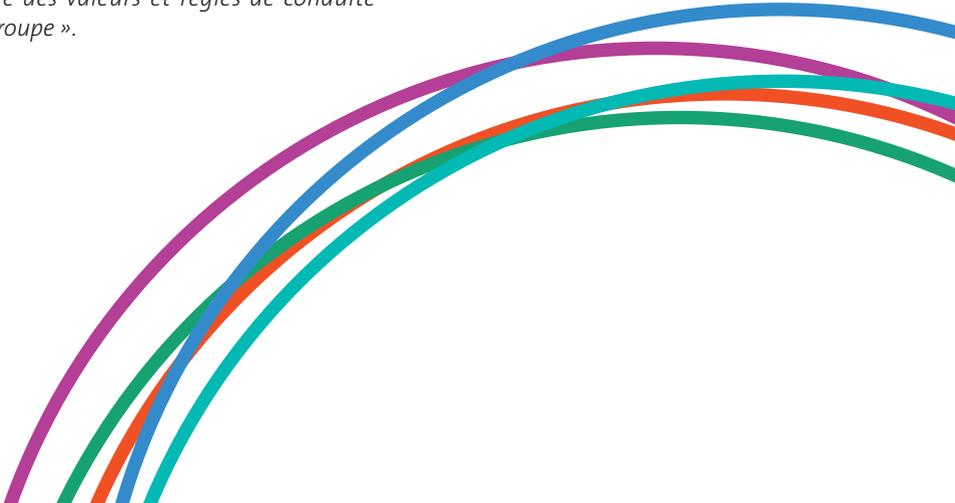
régulière des collaborateurs du Groupe au respect des réglementations auxquelles Veolia est soumis, spécialement la loi du 9 décembre 2016 dite loi Sapin II.

Le code de conduite prévu par la loi précitée définit et illustre les types de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.

Le dispositif d'alerte interne, prévu par la loi Sapin II « *destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés et relatif à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société* » est intégré dans le dispositif général d'alerte éthique de Veolia tel que décrit ci-après dans la partie « *mise en œuvre des valeurs et règles de conduite du Groupe* ».

PRÉVENTION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les collaborateurs doivent prévenir ou éviter toute situation créant ou pouvant créer un conflit réel ou apparent entre leurs intérêts personnels et ceux du Groupe. L'intérêt personnel d'un collaborateur comprend tout avantage pour lui-même ou en faveur de parents, d'amis, de proches, de personnes ou d'organisations avec lesquelles il a, ou a eu, des relations d'affaires ou d'affinités. Un conflit d'intérêt naît quand un intérêt personnel est de nature à influencer un collaborateur dans ses décisions et à jeter un doute sur l'exercice impartial de ses devoirs et responsabilités professionnels. Ainsi, les situations suivantes requièrent, notamment une attention particulière : si un collaborateur, ou l'un de ses proches,



NOS RÈGLES DE CONDUITE

« LUTTER CONTRE LA CORRUPTION DANS TOUS LES PAYS OÙ LE GROUPE INTERVIENT. »

bénéficie d'un avantage, y compris cadeaux et invitations, de la part d'un agent public, client, fournisseur, sous-traitant, partenaire commercial ou concurrent, ou si un collaborateur fait bénéficier l'un de ses proches d'un tel avantage ; s'il détient une participation, un mandat ou des intérêts financiers personnels, directs ou indirects, dans une entreprise ou organisation avec laquelle le Groupe entretient des relations d'affaires ou se trouve en situation de concurrence ; s'il a des activités extérieures avec une telle entreprise ou organisation. Lorsqu'un collaborateur a des interrogations sur l'un de ces points, il doit consulter sa hiérarchie qui prendra les décisions adéquates afin d'éviter ce type de situation et de garantir les intérêts du Groupe.

ENGAGEMENTS ÉTHIQUES EN MATIÈRE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Veolia considère comme essentiel le respect par ses collaborateurs des règles éthiques en matière financière, notamment dans l'usage de leur expertise, de leurs jugements de valeur et des actes qui leur sont demandés. Il ne s'agit pas seulement de prévenir un risque pénal, mais aussi de s'assurer de la confiance de ses partenaires, indispensable à sa pérennité.

CONFIDENTIALITÉ

Veolia s'efforce de faire respecter, au sein du Groupe et dans l'exécution de ses contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités.

SÛRETÉ

Veolia fait de la sûreté des personnes et des actifs une priorité. Partout dans le monde, le Groupe s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la protection de ses collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les mesures nécessaires à la protection de ses sites, de ses installations et de son patrimoine immatériel. De même, il porte une attention soutenue à la prévention des atteintes à son image et sa réputation.



NOS ACTIONS

Les unités opérationnelles du Groupe représentent l'entreprise Veolia et sont à ce titre impliquées dans le respect des valeurs et l'application des règles de conduite énoncées dans ce guide, auprès de l'ensemble des parties prenantes (les collaborateurs, les clients et bénéficiaires des services, les riverains des sites, les autorités locales concernées et les organisations non gouvernementales, les représentants de la société civile, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement...).

LES COLLABORATEURS

Des femmes et des hommes au service de l'excellence sociale, environnementale et opérationnelle

Nos collaborateurs relèvent chaque jour les défis environnementaux et urbains de nos sociétés et bâtissent la réussite de notre Groupe. C'est pourquoi Veolia s'emploie à leur permettre de s'accomplir professionnellement et humainement en développant un modèle social performant et ambitieux. Veolia a ainsi à cœur de fonder son action sociale sur quatre piliers fondamentaux : l'équité, la solidarité, l'employabilité des

collaborateurs et la prévention santé et sécurité.

Garantir l'équité sociale

Veolia s'attache à créer les conditions pour mieux reconnaître ce que chaque collaborateur apporte à l'entreprise, afin de permettre à chacun d'améliorer sa performance.

Convaincu du fait que la diversité de ses collaborateurs est un atout majeur pour la réussite de ses activités, Veolia s'attache à reconnaître les efforts et les mérites de chacun, à faire partager son projet et ses valeurs à ses salariés afin qu'ils se sentent

NOS ACTIONS

« LA DIVERSITÉ DE SES COLLABORATEURS EST UN ATOUT MAJEUR POUR LA RÉUSSITE DES ACTIVITÉS DU GROUPE. »

parties prenantes de la performance de l'entreprise. Se sentir intégré, considéré et traité équitablement est essentiel pour l'engagement au quotidien des collaborateurs en accord avec les principes de promotion de la diversité, de non-discrimination et de refus des actes de harcèlement.

Renforcer la solidarité

Par la nature de leurs métiers, les collaborateurs de Veolia contribuent activement à améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes sur les territoires où le Groupe est implanté. Veolia a fait naturellement de la solidarité un des axes majeurs de sa politique sociale à travers le monde. Le développement du dialogue social, le sou-

tien aux collaborateurs les plus fragiles, l'attention portée à l'épanouissement de chacun tiennent une place importante dans sa gestion des ressources humaines.

Développer l'employabilité des collaborateurs

Veolia accompagne les collaborateurs dans le développement de leurs compétences, mais c'est également les inciter à échanger, à innover, à relever les défis professionnels. Dans une entreprise de services, le savoir-faire des collaborateurs est la première des richesses. La volonté de Veolia d'améliorer, jour après jour, la gestion de ses ressources humaines est soutenue par une politique active de formation professionnelle et d'accompagnement des carrières. Il s'agit de toujours mieux répondre à l'évolution constante de nos métiers.

Veolia veille à favoriser le partage d'expérience et à proposer des perspectives motivantes à ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel.



Agir en matière de prévention, de santé et de sécurité

Veolia améliore chaque jour les politiques de prévention, en y associant étroitement les collaborateurs responsabilisés et les partenaires sociaux.

Notre engagement, adossé aux principes directeurs du Bureau international du travail en matière de santé et de sécurité, repose sur notre capacité à imaginer des solutions toujours plus efficaces pour améliorer au quotidien les conditions de vie au travail de nos collaborateurs. Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, responsabilisation des managers, sensibilisation des collaborateurs, respect de l'équilibre vie professionnelle-vie privée, etc, les meilleures pratiques sont identifiées afin de les diffuser au sein du Groupe, notamment dans le cadre de la Semaine internationale de la Santé et Sécurité qui se déroule chaque année.

Dans l'exercice de ses missions partout dans le monde, Veolia met en œuvre les mesures nécessaires à la sûreté de ses collaborateurs. Dans ce cadre, en collaboration avec les pouvoirs publics, le Groupe, par sa procé-

sure interne de sûreté des déplacements, identifie les territoires et activités à risques afin d'établir une cartographie opérationnelle intégrant, lorsque cela est nécessaire, des mesures adaptées de prévention et d'intervention.

LES CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES

Dans ses relations avec les clients, Veolia veille en tout premier lieu au respect de ses obligations légales et contractuelles. Au-delà de la dimension réglementaire, le Groupe s'engage à être pleinement attentif, à imaginer et à mettre en œuvre les solutions répondant aux besoins et aux attentes de ses clients, publics et privés, et des bénéficiaires des services qui lui sont confiés.

Veolia s'attache notamment, en lien avec ses clients et les acteurs compétents, à développer des offres adaptées permettant d'améliorer l'accès de tous aux services essentiels. Le maintien et la protection de l'intégrité des actifs sont une garantie de la qualité des prestations et de la performance du Groupe.

NOS ACTIONS

« PARTICIPER ACTIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ ENGAGÉE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. »

LES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

Veolia fixe, dans le respect des réglementations applicables, des critères objectifs de choix de ses fournisseurs et prestataires.

Ces critères reposent sur la performance des fournisseurs ainsi que sur leur respect des valeurs et des règles éthiques et de développement durable définies par le Groupe. Parmi les valeurs fondamentales, visées dans la charte des relations avec les fournisseurs, qui président au choix de ces derniers, figure en particulier la prohibition du travail forcé ou du travail des enfants.

Veolia met au premier plan, dans ses relations avec ses fournisseurs, prestataires et clients, la lutte contre la corruption d'agents publics ou privés. Veolia s'attache notamment à ce que ses collaborateurs puissent seulement offrir ou recevoir à titre exceptionnel et en son nom, des invitations ou cadeaux, non pécuniaires et de faible valeur. En cas de doute, il invite ses collaborateurs à se rapprocher de leur hiérarchie.

Enfin, Veolia s'attache à respecter les réglementations encadrant la sous-traitance et le recours à des entreprises extérieures, notamment en matière de santé et de sécurité. Lorsqu'il a recours à un intermédiaire commercial, Veolia se conforme à une procédure groupe spécifique pour s'assurer de son intégrité. Cette procédure permet de valider la sélection de ces prestataires, d'encadrer leur mission et leur rémunération selon un format de contrat-type, ainsi que de s'assurer de la réalité de leurs prestations selon des règles strictes.

LA SOCIÉTÉ

Gestion des impacts environnementaux, prévention des risques et éducation

Grâce au déploiement de son système de management environnemental (SME), Veolia dispose d'un outil destiné à limiter l'empreinte environnementale de ses activités ou de celles de ses clients ainsi qu'à prévenir et réduire les risques industriels, sanitaires et environnementaux sur les sites. Plus largement, éduquer et sensibiliser ses collaborateurs et ses clients à la protection de l'environnement et de la santé constitue une priorité pour le Groupe. Dans ce cadre, Veolia élabore des programmes spécifiques d'éducation ou de sensibilisation.

Dialogue avec les parties prenantes

Participer activement à la construction d'une société engagée en faveur du développement durable implique pour Veolia le dialogue avec ses différentes parties prenantes, et notamment les populations riveraines de ses lieux d'interventions, les ONG ou autres représentants de la société civile. Veolia s'attache donc à engager ce dialogue du niveau local au niveau international.

Parrainage

Les partenariats témoignent de l'engagement économique, social et environnemental du Groupe dans la société. Ils constituent un moyen de consolider des relations avec l'ensemble des parties prenantes fondées sur le respect des valeurs fondamentales, dans une optique de soutien au développement des territoires et de leur mise en valeur.

Les engagements de Veolia en matière de partenariats se font notamment sous la forme d'opérations de parrainage examinées et validées par des comités spéciaux selon de bonnes pratiques. Ses actions sont relayées par des initiatives locales au niveau des entités opérationnelles.

Mécénat

Les actions de mécénat de solidarité de Veolia sont pour l'essentiel regroupées et coordonnées au sein de la fondation d'entreprise Veolia qui soutient des actions d'intérêt général sans but lucratif concourant à la lutte contre l'exclusion et à la protection de l'environnement dans trois domaines d'intervention prioritaires :

- l'urgence humanitaire et l'aide au développement pour l'accès à l'eau, la gestion de l'énergie et le traitement des déchets ;
- le lien social et l'accompagnement vers l'emploi ;
- la protection de l'environnement et de la biodiversité.



NOS ACTIONS

LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

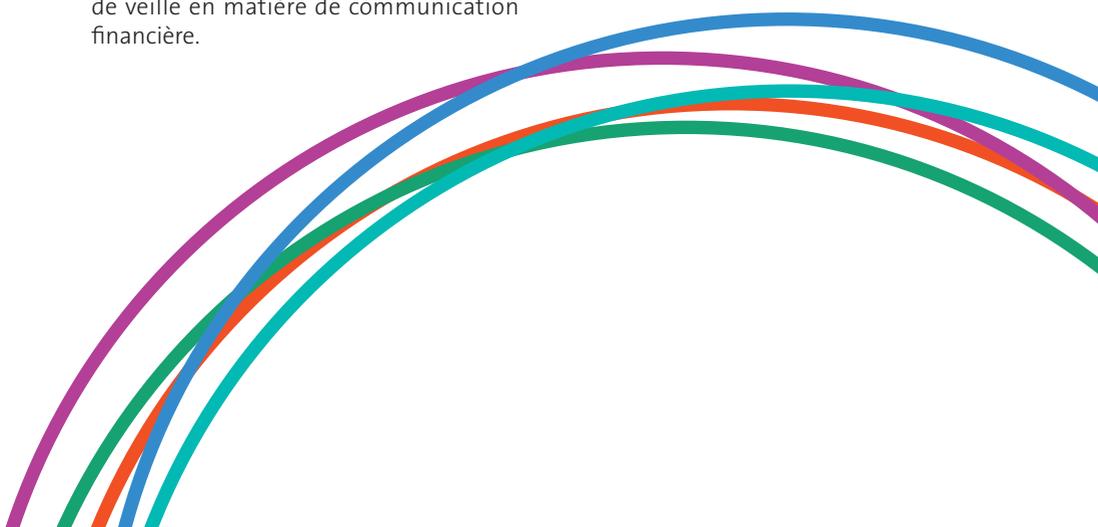
Gouvernance, éthique financière et conformité aux règles boursières françaises

Veolia, en tant que société cotée, adhère au *Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF* français qui décline les principes régissant la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités (dont le Comité des comptes et de l'audit), la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration ainsi que les informations à fournir aux actionnaires et aux marchés dans ce domaine.

De plus, le Groupe a adopté un code de conduite du responsable financier qui définit les règles de bonne conduite applicables aux responsables chargés de valider l'information financière et comptable, et vise à les soumettre à des obligations particulières d'intégrité, de diligence, de contrôle interne et de veille en matière de communication financière.

Veolia a également mis en place un code de conduite en matière d'opérations sur titres destiné à prévenir les risques d'infraction à la législation boursière se rapportant aux délits ou manquements d'initiés. Ce code rappelle aux dirigeants et collaborateurs leurs obligations de maintenir confidentielle toute information privilégiée dont ils seraient détenteurs et de s'abstenir de toute opération sur le titre Veolia jusqu'à la divulgation de cette information aux marchés. Veolia s'attache à faire respecter les dispositions de ce code de conduite par les dirigeants et les collaborateurs détenteurs d'une information privilégiée en établissant des listes d'initiés occasionnels.

Veolia se conforme aux règles boursières françaises ; dans ce cadre, il a formalisé des règles de conduite et de vigilance applicables à l'ensemble de ses juristes, internes ou conseils extérieurs.



Communication aux marchés

Veolia veille à la nécessaire sincérité des informations comptables et financières. Le contrôle interne financier vise à donner une assurance raisonnable que les comptes de l'entité sont établis de manière exacte et sincère, que les opérations sont régulièrement autorisées, que tout est mis en œuvre pour éviter les fraudes ou les opérations non autorisées, et éviter ainsi une mauvaise ou une fausse transcription des opérations dans les comptes consolidés du Groupe.

La communication financière fait l'objet d'une grande attention au sein de Veolia, qui a mis en place un comité de communication financière dont les missions consistent à mettre en place et à maintenir des procédures de nature à assurer la fiabilité de la remontée et du contrôle des informations significatives figurant dans les rapports annuels.

Plus généralement, la communication financière fait l'objet d'un contrôle et d'une procédure spécifique au sein de Veolia. Elle est gérée au quotidien par la Direction de la communication financière qui valide

et coordonne ses actions avec la Direction générale et les différentes directions fonctionnelles de Veolia impliquées dans le processus.

LES CONCURRENTS

La plupart des pays dans lesquels le Groupe opère ont adopté des lois relatives au respect de la concurrence qui contribuent à promouvoir une compétition libre et non faussée. Veolia demande à l'ensemble de ses collaborateurs de veiller constamment au respect de ces réglementations reprises *dans le Guide de respect du droit de la concurrence*. Veolia encourage également chaque collaborateur à identifier les domaines susceptibles de soulever des difficultés du point de vue du droit de la concurrence et, dans cette hypothèse, à consulter sa hiérarchie opérationnelle et les juristes de l'entreprise.

LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Le groupe Veolia contribue de façon transparente à l'élaboration des réglementations et des politiques publiques en mettant son expertise à la disposition des autorités publiques. Cette activité de représentation d'intérêts est organisée dans le respect des normes internes fixées par le Groupe, en pleine conformité avec les cadres juridiques nationaux et supra-nationaux existants. Par ses actions institutionnelles, Veolia contribue à éclairer l'ensemble des parties prenantes sur les impacts et conséquences des réglementations et des politiques publiques sur son champ d'activités.



NOTRE ORGANISATION

Afin de mettre en œuvre ses valeurs et ses règles de conduite, le Groupe a mis en place une organisation dédiée et des procédures internes. Celles-ci répondent aux différentes rubriques traitées dans le guide et font l'objet de mesures d'information et de sensibilisation interne, ainsi que de règles de suivi juridique et financier, et de contrôle.

ELLES SONT STRUCTURÉES AUTOUR :

D'un Comité d'éthique

Ce Comité est composé de cinq membres désignés par le Comex de Veolia Environnement qui peuvent être des salariés, des anciens salariés ou des personnes externes qui offrent les garanties d'indépendance et de compétence requises. Indépendants dans l'accomplissement de leur mission, les membres du Comité ne peuvent recevoir d'instructions de la Direction générale ni être révoqués de leur mandat dont la durée est de quatre ans renouvelable.

Le Comité d'éthique de Veolia est chargé de s'assurer de la bonne mise en application des valeurs fondamentales déclinées dans le présent Guide éthique et auxquelles le Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs adhèrent.

À ce titre, le Comité d'éthique a notamment pour mission :

- de présenter toute recommandation concernant les valeurs fondamentales et les principes de Veolia soit sur les sujets dont il se sera saisi, soit à la suite de questions qui lui auront été posées ;

« POSSIBILITÉ DE SAISIR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE VIA LA PLATEFORME ALERTE ÉTHIQUE VEOLIA DÉDIÉE. »

- de s'assurer, en fonction du contexte local, de la diffusion et de la bonne compréhension du guide éthique par l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- de proposer des compléments ou des ajustements du Guide éthique ;
- d'attirer l'attention du Comité exécutif et des sociétés concernées de Veolia sur la nécessaire adéquation des comportements professionnels avec les valeurs et les principes promus par le Guide éthique ;
- de signaler aux entités concernées, chaque fois que nécessaire, les mises en cause de comportements contraires aux valeurs et règles de conduite du groupe Veolia.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité d'éthique interprètera le Guide éthique en tenant compte de la diversité des sociétés appartenant au Groupe, des spécificités de leurs activités et du cadre juridique réglementaire et social des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Le Comité d'éthique est investi de toute l'autorité nécessaire pour exercer ses attributions à l'égard des sociétés de Veolia tant en France qu'à l'étranger ; il peut ainsi

avoir accès aux documents utiles et entendre tout collaborateur du Groupe, ses commissaires aux comptes et tout tiers.

Dans l'exécution de sa mission, il s'appuie sur la Direction de l'audit interne de Veolia à laquelle il peut demander d'intervenir sur toute question concernant le *Guide éthique*. Il peut également recourir aux services d'experts extérieurs et se rendre sur tout site de toute société du Groupe. Il rend compte annuellement de son action au Conseil d'administration de Veolia Environnement.

D'un réseau de « correspondants Éthique »

Le Comité dispose d'un réseau de « correspondants Éthique » qui sont les directeurs pays et qui, en liaison avec lui, participent localement à la mise en œuvre de la politique éthique du Groupe.



NOTRE ORGANISATION

D'un droit d'alerte de groupe

Tout collaborateur qui suspecterait le non-respect des règles de conduite énoncées dans ce guide et qui considérerait qu'informer sa hiérarchie directe serait inapproprié, ou qui ne serait pas satisfait de la réponse donnée par celle-ci, a la possibilité de saisir le Comité d'éthique, organe indépendant, via la *Plate-forme éthique Veolia* dédiée à cette fin. Cette saisine doit se faire dans le respect de la loi et des règles applicables dans le pays où le collaborateur réside et/ou exerce ses activités.

Pour les alertes qui lui paraissent relever du domaine de la conformité (corruption, trafic d'influence, pratiques anticoncurrentielles, violation des législations sur le droit de l'environnement, blanchiment et financement du terrorisme, violation des législations sur les droits humains), le Comité

d'éthique les transmet à la Direction de la conformité Groupe qui, après en avoir accusé réception, en assure le traitement tout en lui rendant compte de l'avancement du dossier, puis l'informe de sa clôture.

Les autres alertes sont traitées par le Comité d'éthique soit directement, soit par l'intermédiaire de ses délégués pays, qui lui rapportent directement.

Veolia, comme le Comité d'éthique, garantissent la totale confidentialité des informations sur les collaborateurs, les personnes mises en cause et les faits allégués dans le cadre de l'alerte.

De même Veolia s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne subisse de discrimination sous quelque forme que ce soit, notamment des actes de harcèlement ou autres représailles, du fait de l'exercice du droit d'alerte.

Une charte d'utilisation du droit d'alerte éthique au sein de Veolia est mise à la disposition des salariés.

Les tiers à l'entreprise peuvent comme par le passé, saisir directement le Comité d'éthique (ethique.ve@veolia.com) - +33 1 85 57 76 76 en particulier pour des faits qu'ils considèreraient constitutifs d'actes de corruption ou de trafic d'influence.

Le *Code de conduite anti-corruption* édicté par le Groupe constitue une annexe au présent guide.

Photothèque Veolia : Salah Benacer, Alexandre Dupeyron, Olivier Guerrin, Stéphane Lavoué,
Christophe Majani d'Inguibert, Jonathan Robert. OJO Images/Matton, Onoky/Matton, PhotoAlto.

Conception graphique : Ikoneo.

Publication novembre 2018

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

Tel: +33 1 85 57 70 00

www.veolia.com